



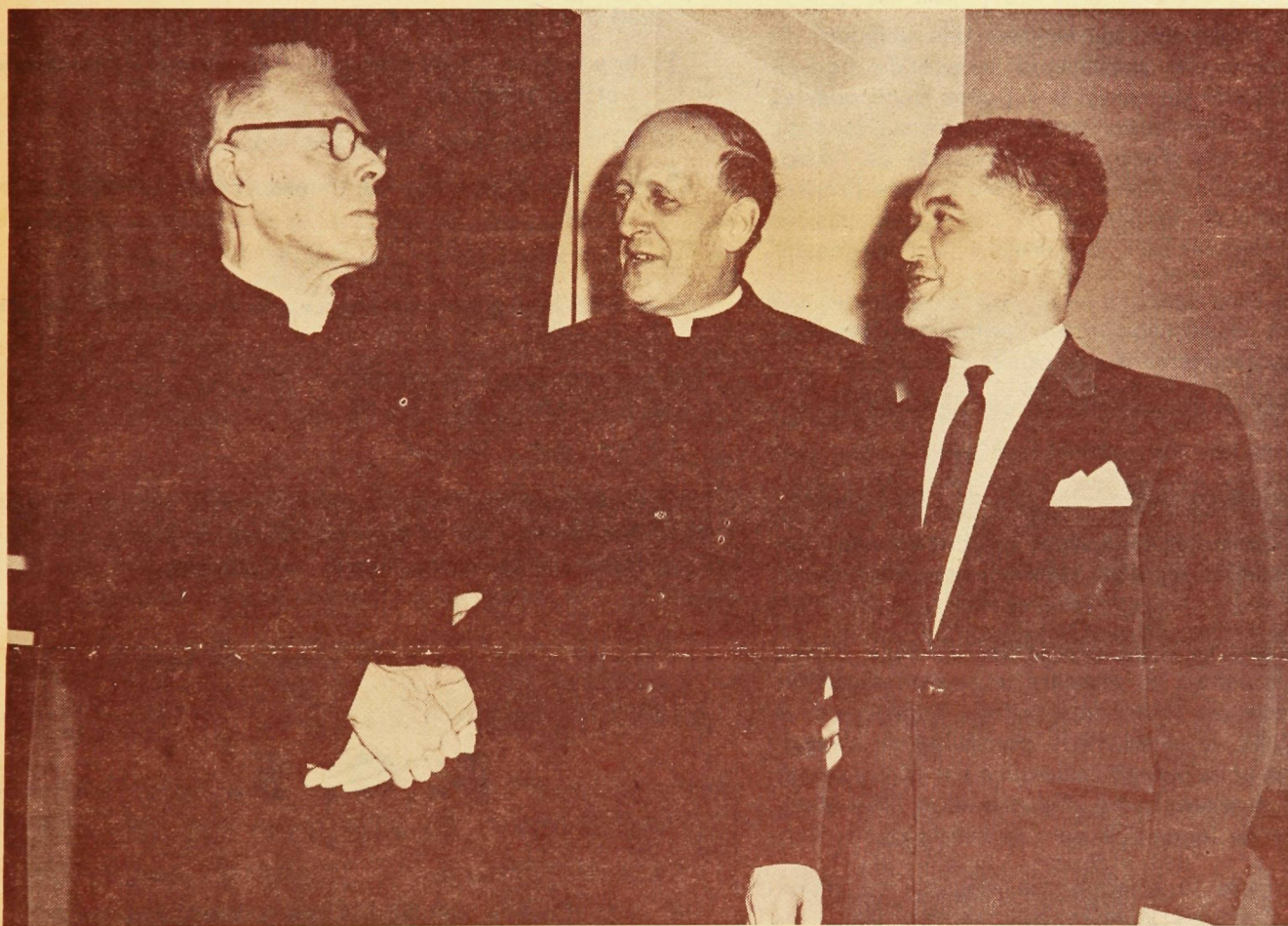
# L'Inter

Bulletin de liaison des Diplômés de l'Université de Montréal

JANVIER 1964

2222 AVENUE MAPLEWOOD — MONTRÉAL 26

*Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication*



De gauche à droite : Mgr Olivier Maurault; Mgr Irénée Lussier, P.D., Recteur, et le Dr Jacques Léger, M.D., Président des Diplômés, lors de la réception conjointe offerte le 9 janvier, au Grand salon du Centre social, par l'Université et les Diplômés, à l'occasion du Jour de l'An.

## SOMMAIRE

	Page
éditorial : Le Congrès 1964 .....	2
Le financement des Universités au Québec .....	3
Le plus séparatiste des deux n'est pas toujours celui qu'on pense	5
Les voyages des Diplômés en 1964	7

# ÉDITORIAL

Le projet du CONGRES '64 se précise. Nous sommes assurés de l'enthousiaste collaboration de notre Section de Québec qui, sous la dynamique direction de son Président, Me Maxime Langlois, représente dignement les Diplômés de l'Université de Montréal dans la vieille capitale.

Le comité du Congrès se compose comme suit :

Président : Me Jean-Claude Delorme,  
Vice-prés. de Montréal : Dr Jean-Claude Durand,  
Vice-prés. de Québec : à nommer,  
Membre de Montréal : M. Yves Guérard,  
Membre de Québec : à nommer.

Un comité féminin a été aussi formé :

Présidente : Mme Lucille Jarry-Marchand,  
Vice-prés. de Montréal : Mme Jean-Claude Delorme,  
Vice-prés. de Québec : à nommer,  
Membre : Mme Jean-Claude Durand.

Soucieux de se conformer au schéma des activités de l'Association approuvé à une précédente séance du Conseil d'administration, le Comité du Congrès suggère donc que les débats et études qui y seront tenus soient modelés sur les trois points du schéma, à savoir d'une part, la mission de l'Association vis-à-vis l'Université, d'autre part vis-à-vis ses propres membres et, enfin, vis-à-vis la Société. A ces trois points, le Conseil a décidé d'en ajouter un quatrième, i.e. le financement des Universités.

Le Congrès sera donc réparti sur quatre séances qui, chacune, traiteront successivement des points suivants :

- 1) Comment l'Université conçoit-elle le rôle de l'Association.
- 2) Comment l'Association conçoit-elle son propre rôle.
- 3) Comment la Société conçoit-elle le rôle de l'Association.
- 4) Quels sont les difficultés inhérentes au financement des Universités et quelles sont les solutions possibles de ce problème.

Le Comité est d'avis qu'il est primordial d'établir clairement ce rôle de l'Association de manière à pouvoir l'orienter conformément au désir de toutes les parties intéressées. A l'occasion de ce congrès, tous auront la possibilité de s'exprimer de telle sorte que nous serons en mesure de déclarer par la suite si l'Association répond tout d'abord à un besoin et, si oui, lequel et de quelle façon elle peut le satisfaire.

Chacune des séances sera inaugurée par une communication d'environ dix minutes donnée par chacun des trois

membres d'un panel et suivie d'une discussion ouverte où les membres de l'Association seront appelés à faire valoir leur point de vue. Le Comité a établi une liste de personnes susceptibles de faire partie de ces panels à titre de représentants soit de l'Université, soit de l'Association, soit de la Société ou des corps intermédiaires.

Enfin, le Comité s'assurera également que des personnalités de marque soient invitées à porter la parole pendant le déjeuner et le dîner qui se tiendront pendant le Congrès.

Où et quand aura lieu ce Congrès ? Sur le campus de l'Université, au Centre Social, le samedi, 25 avril prochain.

Voici le programme :

- 8.30 à 9.30 hres a.m. : Inscription.
- 9.30 à 10.30 hres a.m. : 1re séance : l'Université et l'Association.
- 10.30 à 11 hres a.m. : Pause (café).
- 11 hres a.m. à 12.30 hres p.m. : 2e séance : l'Association et ses membres.
- 12.30 à 2 hres p.m. : Déjeuner.
- 2.15 à 3.45 hres p.m. : 3e séance : l'Association et la Société.
- 3.45 à 4 hres p.m. : Pause (café).
- 4 à 5.45 hres p.m. : 4e séance : le financement des Universités.
- 6 à 7 hres p.m. : "Cocktail".  
à 9.30 hres p.m. : Dîner.
- 10 hres p.m. : Danse.

Comme l'on dit : "Nous aurons du pain sur la planche". Aussi comptons-nous sur la présence active du plus grand nombre de Diplômés possible. Allons, ex-Carabins, un bon mouvement ! . . . et surtout, n'oubliez pas vos poutchinettes !

Le Comité du Congrès '64.

## S. O. S.

Le Comité des Publications lance un pressant appel à tous les Diplômés. Nous avons besoin de vous comme rédacteurs à L'INTER ! Aidez-nous à rendre votre journal plus vivant. Communiquez dès aujourd'hui avec le Secrétaire à RE. 3-9951, postes 346 ou 312.

### L'INTER

"L'Inter", journal officiel des Diplômés de l'Université de Montréal paraît mensuellement (10 numéros). Les bureaux de l'Inter sont situés à 2222 avenue Maplewood, chambre 361. Tél.: RE. 3-9951, poste 312 et 346.

Direction intérimaire : Guy-A. RENÉ, Secrétaire administratif.

S.O.S - S.O.S. - S.O.S. - S.O.S.

# LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC

(G.A.R.) S'inspirant de la brochure du professeur Michel Brunet, le Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal a voté une résolution demandant au Gouvernement provincial de charger la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (Commission Parent) d'étudier le financement de l'enseignement universitaire au Québec. Puisque les journaux ne l'ont point reproduit en entier, nous publions aujourd'hui le texte de cette résolution, ainsi que notre lettre de transmission au Premier ministre Jean Lesage et la réponse de ce dernier.

Pourquoi ne profiterions-nous pas de cette occasion pour faire un petit examen de conscience? Avant d'exiger que le Gouvernement ou tout autre collectivité aide financièrement l'Université de Montréal, ne devrions-nous pas nous demander sérieusement si nous avons fait notre part, nous, Diplômés? Nous avons contracté une dette de reconnaissance envers l'Université, une dette "tout court", et ça doit se payer une dette, n'est-ce pas?...

Montréal le 17 janvier 1964,

Honorable Jean Lesage,  
Premier Ministre de  
la Province de Québec,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint, l'opinion officielle du Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal, concernant le financement de l'enseignement universitaire au Québec.

Le Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal est conscient de la complexité de ce problème. Cependant, étant donné le rôle essentiel que jouent nos Universités canadiennes-françaises dans la restauration du Québec, il est de première importance que des solutions acceptables soient trouvées.

Soyez assuré, Monsieur le Premier Ministre, de l'appui entier du Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal, dans tout ce qu'il vous sera possible de faire dans la solution de ce problème.

De son côté, le Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal projette d'insister davantage auprès des diplômés, afin qu'ils manifestent une plus grande générosité envers leur Alma-Mater.

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,  
Guy-A. RENE,  
Secrétaire Administratif.

/gg.

-----

## LE CONSEIL DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE CHARGER LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT (COMMISSION PARENT) D'ÉTUDIER LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC

Le Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal a étudié l'exposé de faits préparé par le professeur Michel Brunet, sur le financement de l'enseignement universitaire au Québec. Le Conseil des Diplômés se doit en premier lieu de remercier M. Brunet d'avoir étudié ce problème complexe et d'avoir indiqué quelques éléments de solutions qui s'imposent.

Egalement, le Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal constate avec satisfaction que sans l'existence d'une liberté académique dans cette province, une telle étude n'aurait pas été possible. Possédant certaines données fondamentales des problèmes que pose le financement de l'enseignement universitaire au Québec, il sera maintenant beaucoup plus facile d'en poursuivre l'étude et d'y chercher des solutions.

Le Conseil des Diplômés croit que la collectivité canadienne-française doit prendre conscience de l'importance du rôle de nos universités, et de la nécessité de leur apporter une aide financière adéquate en fonction de leurs besoins réels et de leurs responsabilités.

Il est urgent de nous rappeler que le succès de toute restauration économique, sociale et culturelle de la collectivité canadienne-française entreprise par notre gouvernement provincial, dépend en bonne partie de la qualité des diplômés universitaires compétents qui sortent de nos universités, et de la planification efficace de cet investissement prioritaire.

Le Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal reconnaît les efforts du gouvernement provincial jusqu'à ce jour pour venir en aide aux institutions d'enseignement universitaire. Les problèmes urgents des universités exigeaient des solutions immédiates. Plusieurs de celles-ci furent envisagées à court terme. Il est maintenant opportun, selon les Diplômés, que le gouvernement saisisse l'occasion qui lui est fournie pour mesurer la portée de sa politique de financement des institutions universitaires, reviser certaines normes à la lumière des faits et des situations nouvelles, et corriger les inégalités existantes.

En se référant à l'étude du professeur Brunet sur le financement de l'enseignement universitaire au Québec, et à ses propres constatations, le Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal prie le gouvernement provincial de prolonger, s'il y a lieu, le mandat de la Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement appelée Commission Parent, et de lui confier la tâche d'étudier à fond les problèmes soulevés et de soumettre un rapport notamment sur :

I *Le financement de l'enseignement universitaire dans la province de Québec en tenant compte des facteurs suivants :*

- a) L'évolution historique des différentes institutions universitaires.
- b) Les buts qu'elles poursuivent et le territoire et la population qu'elles desservent.
- c) Les fonds de dotation existants et les revenus de ces fonds de dotation.
- d) Les raisons de la disproportion des budgets de dépenses annuelles d'une institution à une autre.

- e) Le nombre total d'étudiants et leur provenance géographique à savoir: de la province de Québec, des autres provinces du Canada, des Etats-Unis et des autres pays.
- f) La moyenne des dépenses par étudiant et la disparité de cette moyenne d'une institution à l'autre.
- g) Le danger qui existe de voir les étudiants canadiens-français s'orienter vers des institutions anglo-québécoises mieux équipées.
- h) Les besoins en personnel enseignant et auxiliaire.
- i) Les lacunes d'équipement et d'aménagement qui existent dans certaines institutions.
- j) La justification du nombre d'institutions universitaires qui existent par rapport aux populations: la minorité anglo-québécoise et la collectivité canadienne-française.

II *Les normes actuelles servant à l'attribution des fonds aux universités et leur justification.*

III *L'évaluation de l'efficacité des structures et cadres administratifs actuels des institutions universitaires.*

(études qui pourraient être faites par des spécialistes en administration)

IV Les recommandations spécifiques contenues dans l'étude du professeur Michel Brunet: le Financement de l'Enseignement Universitaire au Québec.

Le Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal demande à tous les groupements et associations qui désirent l'avancement et le rayonnement du Québec, d'étudier la brochure sur le Financement de l'Enseignement Universitaire au Québec, et d'appuyer la présente recommandation des Diplômés de l'Université de Montréal.

Cabinet du Premier Ministre  
Province de Québec

Le 23 janvier 1964

Monsieur Guy-A. René  
Secrétaire administratif  
Les Diplômés de l'Université de Montréal  
2222, avenue Maplewood  
Montréal, P.Q.

Cher monsieur René,

J'accuse réception de votre lettre du 17 janvier dernier et du mémoire préparé par le Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal, demandant au gouvernement de charger la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement d'étudier le financement de l'enseignement universitaire.

Je n'ai pas besoin de vous dire, j'en suis certain, combien le gouvernement est conscient de l'importance du rôle que jouent nos universités en ce qui a trait à la promotion économique, sociale et culturelle de la population du Québec.

Voilà pourquoi le gouvernement a, depuis trois ans, accru considérablement son assistance financière aux universités. Cette assistance s'est faite sous deux formes:

- a) pour le paiement de leur déficit annuel courant;
- b) pour le paiement du coût des immobilisations effectuées depuis 1961-62.

Ce dernier montant s'élève à lui seul à \$58,500,000.00 et il a été réparti entre les universités selon les besoins que celles-ci ont exprimés au gouvernement, et les montants ont été approuvés chaque année par les recteurs des six universités réunis sous la présidence du premier ministre. Ces sommes ont été payées aux universités au fur et à mesure de leurs besoins.

Celles qui en ont profité le plus ont été évidemment celles dont le programme de construction était le plus avancé: ce fut particulièrement le cas des Universités Laval et Sherbrooke. Quant à l'Université de Montréal, elle n'a malheureusement pas été en mesure d'utiliser complètement les sommes que, chaque année, nous avons mises à sa disposition pour l'aider dans l'exécution de son programme d'immobilisation.

D'autre part, l'assistance gouvernementale au financement courant des universités a pratiquement doublé au cours de ces années.

Par ailleurs, le gouvernement entend bien respecter la liberté académique dont les universités ont essentiellement besoin pour exercer leur rayonnement et accroître la qualité de leurs enseignements et de leurs recherches.

Je puis vous dire qu'en réponse à la demande de votre conseil de confier à la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement l'étude du financement de l'enseignement universitaire dans la province, la Commission a tous les pouvoirs pour effectuer cette enquête. En effet, l'article 1er de la loi instituant la Commission stipule:

"Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à constituer une commission royale d'enquête pour étudier l'organisation et le financement de l'enseignement dans la province de Québec, faire rapport de ses constatations et opinions et soumettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour assurer le progrès de l'enseignement dans la province."

En outre, l'arrêté en conseil 1031, du 21 avril 1961, concernant la constitution de la Commission Royale et la nomination de ses membres, réitère les pouvoirs que la Commission a de se renseigner sur l'organisation et le financement de l'enseignement dans tous les secteurs et à tous les paliers.

Je suis, par ailleurs, informé que la Commission Royale a fait faire des études sur cette question du financement de nos universités et, qu'en outre, elle poursuit l'examen des normes actuelles servant à l'attribution des fonds aux universités.

En ce qui concerne l'évaluation de l'efficacité des cadres et des structures administratifs des institutions universitaires, vous avouerez que c'est là un problème très délicat, surtout quand on a à l'esprit combien il faut être prudent à l'endroit de la liberté académique de nos institutions d'enseignement supérieur, comme vous le rappelez si bien à propos dans votre mémoire. Je sais qu'à la suggestion de l'honorable Ministre de la Jeunesse, une université de la province a pris l'initiative de faire faire une telle étude de ses cadres et de ses structures administratifs. Il est probable que les autres universités accepteront, elles aussi, d'entreprendre ce travail.

Enfin, je suis sûr que la Commission Royale d'Enquête considérera les recommandations de monsieur Michel Brunet avec autant de soin qu'elle l'a fait jusqu'ici à l'égard des suggestions et des recommandations qui peuvent lui être faites par d'autres personnes ou par divers groupements.

Veillez croire, Cher monsieur René, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean LESAGE.

# Le plus séparatiste des deux n'est pas toujours celui qu'on pense...

Je relève ce qui suit dans un récent numéro du "Winnipeg Free Press" :

"... On espère cependant que les séparatistes du Québec notent ce qui se produit dans d'autres parties du monde où des pays ont accédé à l'indépendance. Au Zanzibar, à Chypre, au Ghana, au Kenya, au Tanganyika, en Ouganda, le scénario est le même. On a obtenu la liberté. Les dirigeants du mouvement d'indépendance prennent le pouvoir. Et, environ deux ans plus tard, ils sont morts, en exil, ou luttent durement contre des éléments rebelles dans leur propre pays pour rester au pouvoir... Faute de mieux, ce qui arrive dans ces pays devrait faire réfléchir les extrémistes du Québec."

Croyez-vous que je m'en vais là descendre, sur la place publique et répondre au "Free Press"?... ou peut-être tenter d'engager le dialogue sur la question du séparatisme?... Que non! Au cours de mes 7 années et demie comme officier de Sa Majesté dans l'Aviation Royale du Canada, j'ai eu le privilège(?) de vivre un temps à quelques 56 milles de Winnipeg et de lire, chaque jour, cette feuille de chou que l'on dit — à Winnipeg, il va sans dire — être le meilleur quotidien du pays; écrasements de chiens à l'intersection des rues "Portage" et "Main" et tout ce qui peut peindre le Québec sous son plus mauvais jour: voilà ce qui fait la manchette au "Free Press". Non, je ne veux pas descendre sur la place publique, car ce serait descendre... Je ne veux pas dialoguer non plus, car "dialogue" dit "rencontre" et, au cours de ces 7 ans et demi, j'en ai soupé de monologues parallèles.

Je suis épuisé! Je porte en moi les fatigues accumulées de générations après générations d'ancêtres qui, arrivés ici sous Louis XIV, se sont fait mourir à défricher, à bâtir un pays à la mesure de leur courage, le Canada, pour se voir traiter moins d'un siècle

plus tard en citoyens de seconde classe. Ce sang qui coule dans mes veines, c'est pourtant le même qui a été versé à deux reprises dans les guerres contre la rebelle colonie du sud, pour garder le Canada aux rejetons du "Family Compact"... Ce sont des gens comme vous, messieurs du "Free Press", qui veulent m'affubler du seul vocable de "Québecquer": mes aïeux se sont toujours reconnus comme des "canayens pure laine", d'une mare à l'autre...

Je me défends: je ne veux pas être séparatiste, car je n'aime pas les extrémistes, qu'ils soient d'un côté de la clôture ou de l'autre; la démagogie me fait peur.

Il y en a encore des Canadiens français qui croient à la coexistence plus que pacifique. A preuve, le lieutenant-colonel Sarto Marchand, président du Conseil d'Expansion économique, conférencier invité à la récente Semaine du Commerce à l'Université d'Ottawa.

M. Marchand avait choisi de traiter des "deux aspects de la bonne entente" et non pas des deux solitudes qui nous affligent. Il a tout d'abord relevé la différence entre les niveaux économiques des deux nations composantes du Canada, pour démontrer ensuite que la réaction actuelle du Québec face à son infériorité est à l'avantage du Canada tout entier.

40 pour cent des investissements au Canada sont détenus par des étrangers qui, dans une proportion de 77% sont des hommes d'affaires des Etats-Unis. Conséquemment, précise le Président du C.E.E., "la communauté de langue entre Anglo-canadiens et nombre d'investisseurs étrangers favorise nettement une invasion du Canada par le capital de l'extérieur et empêche une diversification des investissements étrangers... Dans nombre de domaines, notre prospérité est conditionnelle aux vœux de

financiers non canadiens. Les décisions majeures de ceux-ci ne se prennent pas par sympathie mais par intérêt et, comme l'exploitation de leur marché national est généralement plus profitable que la fructification de leurs investissements chez nous, le ralentissement des affaires nous affecte toujours les premiers."

Le Lt-Col. Marchand relevait plus tard l'opinion d'hommes d'affaires ontariens rapportée dans le "Financial Post" du 11 janvier '64: "Les hommes d'affaires d'Ontario devraient prendre la liste du conseil des compagnies canadiennes françaises et s'en servir comme liste noire." S'emportant quelque peu, M. Marchand disait alors à son auditoire ontarien: "C'est de la mauvaise foi et de l'aveuglement... On nous accuse d'être des partenaires boîteux et sitôt que nous manifestons le désir de mieux faire, on parle de représailles. On nous accuse de séparatisme et dès que nous tentons de supprimer les causes véritables du séparatisme au Québec, à savoir d'abord le facteur économique, c'est-à-dire l'absence des nôtres aux postes de commandes et le chômage qui engendre la misère et pousse à l'extrémisme. Au lieu de nous venir en aide pour rétablir une juste égalité, facteur d'harmonie et de concorde, on nous déclare la guerre! Amis anglo-canadiens, si jamais il arrive que le séparatisme triomphe au Québec, c'est vous qui l'aurez imposé à notre population et qui nous aurez empêchés d'apporter les préventifs nécessaires... Le mouvement positif du progrès des Canadiens français est irréversible. Les chefs politiques de tous les partis du Québec sont d'accord sur les possibilités et l'opportunité de fournir à la population les instruments de son épanouissement."

J'admire la lucidité, la franchise et le courage du Lieutenant-colonel Sarto Marchand lorsqu'il conclut:

"Chers amis d'expression anglaise du Canada, qui rêvez, comme nous de prospérer dans un pays plus fort et plus uni, je vous demande un instant de réflexion devant des faits: une nation qui ne contrôle qu'entre 10 et 20% de son économie ne vous est pas un partenaire utile. Nous ne vous demandons pas l'aide que procurent les pays riches aux pays sous-développés; nous *sollicitons simplement de votre part la reconnaissance de notre droit à partager l'avoir collectif.*

"Compatriotes québécois de langue anglaise, vous connaissez, pour en avoir fait votre prospérité les ressources du Québec; vous devez admettre l'équité dont vous avez bénéficié chez nous, à tous les points de vue; vous connaissez le climat de liberté dans lequel vous avez poursuivi votre développement. Ne vous étonnez pas de trouver à vos côtés un peuple qui devient adulte, qui sent le besoin de s'unir pour accéder à la prospérité que vous avez acquise.

"Chers amis de langue française, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, il est illusoire de croire que nous comptons des ennemis; ce sont des concurrents qui comme nous, recherchent les voies d'un progrès toujours accru. Notre unité est un levier dont nous devons nous servir pour nous, mais contre personne. Nous partons après les autres; il nous faut travailler davantage et courir plus fort."

Bien sûr, mon Colonel, je vous crois, moi, Baptiste: je n'ai pas d'ennemis. Depuis la Conquête, j'entends mes "fellow Canadians", i.e., l'éditorialiste du "Winnipeg Free Press", les hommes d'affaires d'Ontario et tous leurs ancêtres, me parler de "tolérance" et de "British fair play". Ça fait 200 longues années que je les crois... en Normand que je suis — comme eux, en fait —, c'est-à-dire en restant un peu sur la défensive, et même en prenant par-

fois ma revanche... par les berceaux tout d'abord (et Dieu sait que je me suis bien revanché de cette agréable façon là...).

Tout de même, j'y crois à la "tolérance" et au "British fair play", mais je commence à me

lasser de remonter, seul, cette voie de la "tolérance". Ma foi vacille, mon Colonel. Rassurez-moi, je vous prie, redites-moi, que la rue de la "tolérance" n'est pas à sens unique...

Guy-A. RENE, H.E.C. '55.

## UNE MÉTÉORITE

### SERAIT-ELLE À L'ORIGINE DU LAC ST-JEAN?

Le lac St-Jean serait-il un cratère formé, il y a des millions d'années, par la chute d'une météorite? Cette question, qui semble à première vue tenir de la fiction, intéresse pourtant les hommes de science. Aussi les autorités des Observatoires fédéraux, une Direction du ministère des Mines et des Relevés techniques, ont-elles décidé d'entreprendre d'importants travaux de recherche afin de répondre à cette question.

Une équipe de neuf hommes, sous la direction conjointe de messieurs Jean-Paul Charette et J. R. Weber, y effectuera donc à compter du cinq février des levés gravimétriques et sismiques. La glace qui recouvre actuellement le lac offre en effet la stabilité nécessaire pour l'utilisation des instruments de précision qui serviront aux travaux. Deux autos-neige assureront le transport des hommes et du matériel entre les différents points d'observation.

L'équipe des Observatoires fédéraux effectuera surtout des levés gravimétriques qui permettent d'obtenir des renseignements sur la composition de l'écorce terrestre. En effet, la variation de la gravité à la surface de la terre est causée par une répartition irrégulière de la matière dans la croûte terrestre. Ainsi, les lectures gravimétriques permettent d'établir la répartition des masses et servent à déterminer la composition du sous-sol.

Les spécialistes procéderont également à quelques levés sismiques. On provoquera alors sur la glace des explosions à l'aide de dynamite.

En effet, certaines ondes pénètrent à l'intérieur du globe, puis reviennent à la surface. Des instruments précis mesurent l'intervalle de temps entre l'explosion et la réception à la surface des ondes sismiques réfléchies par certaines formations rocheuses, un peu à la manière d'un écho. Cette méthode permet d'obtenir des renseignements sur les propriétés physiques de la structure du sous-sol.

Ces divers travaux ne serviront pas seulement à déterminer l'origine du lac St-Jean. Les levés sismiques, par exemple, viendront s'ajouter à des travaux analogues effectués dans différents endroits du Canada. Les Observatoires fédéraux recueillent également d'un bout à l'autre du pays des données sur la gravité qui permettront de dresser des cartes gravimétriques. Utilisées avec des renseignements obtenus par d'autres genres de recherches, les cartes gravimétriques constituent une aide précieuse pour comprendre la structure de la croûte terrestre. Et cette connaissance est d'une importance primordiale dans les travaux d'exploration qui ont pour but la mise en valeur des ressources minérales du Canada.

L'activité qui règnera sur la surface glacée du lac St-Jean à compter du cinq février rappellera sans doute à la population de cette région que la recherche scientifique ne cesse de se développer dans notre pays et atteint chaque jour de nouveaux sommets grâce aux efforts soutenus des scientifiques canadiens.

(Ministère des Mines et des Relevés Techniques, Ottawa).

## UN PORTRAIT DU MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

La médecine vétérinaire, par sa définition encyclopédique, est à la fois une science et un art qui a pour but la prévention, le traitement, le soulagement et la guérison des maladies chez les animaux.

Nous convenons que le vétérinaire est avant tout un médecin qui soigne les animaux; il doit, de plus, s'intéresser à la zootechnie, cette science dont l'objet est l'élevage des animaux domestiques et des moyens de les adopter à des besoins déterminés. Cette connaissance qu'il a de cette science en fait, auprès des éleveurs, non seulement l'homme qui guérit ses bêtes, mais aussi un conseiller dans les problèmes que comportent l'entretien et l'adaptation de ses animaux.

La médecine vétérinaire est une science basée sur un certain nombre de règles fondamentales et de préceptes, qui ont été catalogués systématiquement par suite de recherches laborieuses, d'observations, d'expériences pratiques et d'études organisées. C'est une science universitaire.

Elle est aussi un art, car celui qui l'exerce doit d'abord être de constitution robuste, capable d'initiatives personnelles, doué de dextérité, d'habileté et d'adresse en maintes circonstances. Ces conditions sont indispensables en raison des situations nouvelles qui, peut-on dire, se présentent quotidiennement.

En plus de prodiguer des soins aux bêtes souffrantes, en plus d'être animalculteur, le vétérinaire est aussi devenu hygiéniste. Ses connaissances en bactériologie, en médecine préventive, en médecine comparée et en salubrité publique en font le collaborateur de tous les jours du médecin des hommes. En effet, à ce titre d'hygiéniste, la loi lui confie l'application des mesures destinées à prévenir l'extension des maladies contagieuses dans le cheptel national, à plus forte raison, celles qui sont transmissibles à l'homme.

Les tribunaux le désignent comme expert dans les litiges auxquels donne lieu le commerce des animaux.

Le champ d'action de cet homme de profession s'élargit de jour en jour et le monde moderne lui crée sans cesse des sphères d'activités nouvelles. Aujourd'hui, la profession vétérinaire compte un grand

nombre de praticiens ruraux et urbains, exerçant en clientèle, pratiquant la médecine dans le sens le plus large du mot, c'est-à-dire traitement et chirurgie des grands et des petits animaux.

Les ministères de l'Agriculture en ont à leur service un grand nombre qui s'occupent du dépistage et du contrôle des maladies contagieuses, ou encore sont chargés de la surveillance de la production des viandes et du lait destinés à la consommation humaine. Non seulement l'Etat en a dans les cadres de ses fonctions publiques, mais aussi les villes et municipalités leur offrent des situations à temps complet ou partiel.

Nous retrouvons également des vétérinaires au service des divers ministères de la Santé, dans des laboratoires, ou attachés à des firmes de produits biologiques et pharmaceutiques. D'autres, enfin, se trouvent des situations intéressantes dans diverses institutions à titre de chercheurs ou de professeurs.

Cette carrière vétérinaire est peut-être l'une des moins bien connues. Elle n'est souvent appréciée à sa juste valeur que dans les milieux médicaux, scientifiques et agricoles; on peut dire que la grande masse du public l'ignore ou en méconnaît l'importance.

Nous ne saurions conseiller trop fortement à toutes les associations rurales et groupements agricoles organisés de s'attacher un médecin vétérinaire à titre de conseiller. Sa présence dans certaines délibérations, surtout lorsqu'elles touchent le domaine de la santé des bêtes et les grandes mesures sanitaires, ne saurait certainement pas nuire.

Depuis quelques années, les programmes des vétérinaires ont été modifiés et le jeune diplômé est prêt aux problèmes actuels qui se posent en agriculture. Qu'il s'agisse de choses routinières ou extraordinaires, il est aux aguets et répond de la santé des animaux. De plus, sa collaboration reconnue indispensable au maintien de la santé humaine, ses diverses fonctions publiques ou ses nombreuses situations qu'il occupe dans des cadres extrêmement variés, l'a placé parmi les carrières scientifiques, au même plan que toutes les autres professions libérales.

(Dr Jacques ST-GEORGES, D.M.V.)

# Les Voyages des Diplômés en 1964

## LES ANTILLES :

Il nous fait plaisir de vous faire connaître l'itinéraire du voyage aux Antilles :

Dimanche 1er mars — Départ de Montréal via BOAC vol #497, à 10:30 a.m. Arrivée aux BARBADES, à 6:15 p.m. Transfert, en taxi, de l'aéroport à l'hôtel : "Paradise Beach Club".

Lundi 2 mars et Mardi 3 mars — BARBADES : "Paradise Beach Club" (Plan américain modifié).

Mercredi 4 mars — Transfert, en taxi, de l'hôtel à l'aéroport. Départ des Barbades via BWIA vol #020, à 11:25 a.m. Arrivée à Fort de France, Martinique, à 1:00 p.m. Transfert, en taxi, de l'aéroport à l'hôtel : "L'Auberge de l'Anse Mitan".

Jeudi 5 mars à lundi 9 mars — FORT DE FRANCE, MARTINIQUE : "L'Auberge de l'Anse Mitan" (Plan américain complet).

Mardi 10 mars — Transfert de l'hôtel à l'aéroport. Départ de Fort de France via BWIA vol #028, à 9:10 a.m. Arrivée à POINTE à PITRE, GUADELOUPE, à 10:15 a.m. Transfert, en taxi, de l'aéroport à l'hôtel : "La Caravelle".

Mercredi 11 mars à Vendredi 13 mars — POINTE à PITRE, GUADELOUPE : "La Caravelle" (Plan américain modifié)

Samedi 14 mars — Transfert de l'hôtel à l'aéroport. Départ de Pointe à Pitre via BWIA vol #028, à 10:25 a.m. Arrivée à ANTIGUA, à 10:55 a.m. Transfert, en taxi, de l'aéroport à l'hôtel : "Anchorage".

Dimanche 15 mars — ANTIGUA. "HOTEL ANCHORAGE" (Plan américain modifié).

Lundi 16 mars — Transfert de l'hôtel à l'aéroport. Départ d'Antigua via BOAC vol #498, à 1:40 p.m. Arrivée à Montréal (Dorval), à 6:25 p.m.

Les personnes intéressées doivent communiquer avec DARO Voyages (Canada) Inc., 1500, rue Stanley, Montréal (Tél.: VI. 4-3908) et faire parvenir à cette agence un dépôt de \$50.00 (par personne) le plus tôt possible avant le 1er mars 1964.

## PRIX : \$525.00 CAN. PAR PERSONNE

Ce prix comprend :

- Transport en avion de Montréal à Montréal.
- Tous les transferts.
- Tous les hôtels.
- Les repas, selon le plan indiqué :
- Plan américain modifié : petit déjeuner et dîner
- Plan américain complet : petit déjeuner, déjeuner et dîner.
- Les taxes et pourboires.

## L'EUROPE :

Le 3e voyage des Diplômés en Europe aura lieu du 20 sept. au 15 oct. 1964. Nous offrons cette année les trois itinéraires suivants :

- No 1 — La Grèce, avec croisière dans les îles jusqu'à Istamboul (15 jours).
- No 2 — L'Espagne (16 jours).
- No 3 — La Suisse, l'Italie et la Riviera (17 jours).

L'inscription doit nous parvenir avant le 15 mars 1964.

S.V.P. utilisez le coupon ci-dessous.

## 3<sup>e</sup> VOYAGE D. U. M. en Europe

20 SEPT. au 15 OCT. 1964

PRIX ALLER-RETOUR  
**\$220.00** par personne

**POUR LES MEMBRES  
DES D.U.M.**

*accompagnés ou non de leurs  
conjoints, ascendants ou des-  
cendants au 1er degré.*

Pour renseignements retourner ce coupon dûment rempli à Voyage D.U.M., 2222, avenue Maplewood, Montréal 26. Une circulaire contenant les détails de toute l'organisation sera envoyé à ceux qui retourneront ce coupon.



Oui les Diplômés organisent un troisième voyage en Europe pour septembre prochain. Départ le 20 sept. et retour le 15 oct. 1964.

Le prix du voyage est fixé à \$220.00 (i.e. \$196.00 pour l'avion et \$24.00 pour les frais d'organisation et de secrétariat) pour le transport Montréal-Paris et retour.

### LES ITINÉRAIRES

Trois jours

- No 1 — La Grèce et les Iles.
- No 2 — L'Espagne.
- No 3 — Suisse, Italie et Riviera.

L'inscription doit nous parvenir avant le 15 mars 1964.

**LES DIPLOMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
2222, AVENUE MAPLEWOOD — MONTRÉAL 26, QUÉ.**

Je désire de plus amples informations sur le voyage D.U.M. en Europe et je m'intéresse particulièrement au programme 1), 2), 3) (Veuillez encercler).

Nom .....

Adresse .....

Faculté ..... Promotion .....

## SERVICE DE PLACEMENT — OFFRES D'EMPLOIS

# DIPLÔMÉS DEMANDÉS

### 5 à 10 ans d'expérience

**Directeur des programmes français :**  
Bureau de l'Aide Extérieure.

**Conseiller technique :**  
Association patronale.

**Diplômé en relations industrielles :**  
Directeur de personnel.

### 3 à 5 ans d'expérience

**Ph.D. Sciences :**

**Chimie-physique :**  
recherches sur les polymères.

**Biologie : recherches :**  
chromatographie des gaz

**Economistes, statisticiens :**  
Recherches opérationnelles.

**Professeur de latin :**  
niveau belles-lettres et rhétorique.

**Rédacteur industriel**  
Journal de Cie et publicité.

### Moins de 3 ans d'expérience

**Bacheliers en sciences :**

a) **représentation :**  
produits pharmaceutiques,  
appareils scientifiques.

b) **laboratoire :**  
laminés, plastiques.

**Techniciennes de laboratoire**  
**Ergothérapeute**  
**Travailleurs sociaux**  
pour hôpitaux.

**Médecin et dentiste résidents**  
pour municipalité.

**Avocat :**  
contentieux de compagnie.

**Bacheliers en sciences sociales :**  
agent de personnel.

**Bacheliers ès arts :**  
stagiaires en administration  
agents en valeurs mobilières.

P.S. — Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à M. Marcel E. Cloutier, coordonnateur du Service de Placement de l'Université de Montréal, tél. RE. 3-9951, postes 300-301.

## FONDS ALMA MATER

### Avez-vous oublié ?

VOTRE SOUSCRIPTION AU FONDS ANNUEL DE L'ALMA MATER EST ATTENDUE

A tous les Diplômés

Le FONDS ANNUEL  
DE L'ALMA MATER

attend votre  
souscription 1963-1964

FAITES VOTRE PART

Sous pli ma souscription 1963-64 au montant de \$ .....  
au Fonds Annuel de l'Alma Mater

Nom .....  
(en lettres moulées)

Adresse .....

Faculté et année de promotion .....

IMPORTANT : S.V.P. faire chèque à l'ordre du "Fonds Annuel de l'Alma Mater" et faire parvenir à l'Association des Diplômés, 2910 Maplewood. Un double reçu pour fins d'impôt sera transmis pour toute souscription excédant \$1.00.

2910 avenue Maplewood, Apt.